

**SECOND PLAN ALGUES VERTES :  
DES ACTIONS PLUS AMBITIEUSES SONT INDISPENSABLES**

Eau et Rivières de Bretagne siège au Comité de Pilotage régional du Plan Algues Vertes n°2. La réunion de ce Comité du 5 juillet 2017 à Rennes comporte dans son ordre du jour l'analyse des projets de baies sous 2 angles : « objectifs qualité de l'eau » et « stratégies et plans d'actions ».

**Analyse du bilan du PLAV N°1:** Le premier Plan Algues Vertes 2010-2015 a mobilisé d'importants fonds publics (113 millions d'euros). Son bilan est contrasté : les projets de territoires portés par les élus ont engendré sur plusieurs baies une prise de conscience et une certaine dynamique. Cependant, ainsi que le souligne le bilan dressé par les scientifiques du CRESEB, ils se sont traduits par « *une multitude d'opérations ponctuelles sans changement majeur des pratiques et des systèmes de production agricoles à l'origine des fuites d'azote vers les eaux.* ». L'on constate que les concentrations de nitrate sur ces territoires n'ont pas baissé sensiblement plus que sur la plupart des autres territoires bretons. Depuis le début du printemps 2017, les échouages d'algues vertes sont particulièrement importants en Bretagne : les surfaces envahies par les dépôts d'ulves sont trois fois supérieures à la moyenne des dernières années selon les relevés aériens du CEVA. Ce qui montre bien que le problème des Marées Vertes est loin d'être résolu en Bretagne et qu'il va falloir accélérer.

**Objectifs qualité de l'eau :**

La seule étude de référence scientifiquement fondée, élaboré par le CEVA en utilisant le modèle Mars-Ulves de l'Ifremer, propose des objectifs tous inférieurs à 20 mg de nitrate par litre d'eau dans les cours d'eau pour diminuer au moins de moitié les quantités d'algues vertes. Eau & Rivières de Bretagne déplore que certains projets dépassent largement ce seuil de 20 mg à l'horizon 2027 et aurait souhaité que cet objectif minimal soit imposé à l'ensemble des projets de territoires, seul moyen pour réduire fortement les marées vertes.

**Stratégies et plans d'actions :**

Pour assurer l'efficacité de l'argent public mobilisé et tenir compte des enseignements du premier plan, « *les actions à caractère ambitieux* », souhaitées par le document-cadre régional devront être vraiment approfondies et élargies. Il s'agit d'une transformation en profondeur pour aboutir à des systèmes de production à bas niveaux d'intrants (comme les systèmes herbagers, les productions bio, les porcs sur paille).

La transition ne peut être assurée que dans le cadre d'un véritable projet économique durable de territoire qui implique la mobilisation, au-delà des seules exploitations agricoles, de l'ensemble des filières agricoles et alimentaires (banques, conseils, transformateurs, distributeurs, consommateurs). En ce sens, le plan algues vertes devrait constituer pour les territoires concernés une chance à saisir pour l'avenir. Grâce à ces aides techniques et financières ils pourront développer des modes de production et de consommation durables et qui assurent en même temps la reconquête de la qualité des eaux.

Enfin, au moment où la moitié des terres agricoles vont changer de mains dans les dix prochaines années, la réussite de ce second plan de lutte contre les algues vertes exige une réforme en profondeur de la politique foncière : celle-ci doit privilégier l'attribution des terres libérées au profit des exploitations agricoles durables et non-polluantes.

Eau & Rivières de Bretagne sera vigilante, tout au long de la mise en œuvre de ce second plan, pour que ces orientations ambitieuses et innovantes soient effectivement assurées.

**Le 5 juillet 2017**